



ZONE : Cons-128

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	VILLÉGIATURE									
	V-1 : Unifamiliale									
	V-2 : Maison mobile									
	V-3 : Mixte									
	COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Spécial									
	C-3 : Récréatif intérieur									
	COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Espaces publics									
	P-2 : Voisinage									
	P-3 : Régional									
	P-4 : Spécial									
	CONSERVATION									
	Cons : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									

NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	IMPLANTATION DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage minimale									
	Hauteur en étage maximale									
	Superficie d'implantation minimale (m²)									
	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	RAPPORTS									
	Rapport espace bâti/terrain minimal									
	Rapport espace bâti/terrain maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Total des deux latérales minimal (m)									
	Arrière minimale (m)									

LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m²)									
	Profondeur minimale (m)									
	Frontage minimal (m)									

DIVERS										
	Logements/Bâtiment min./max.	0/0								
	Notes particulières	(1)								

NOTES								Amendements	
(1) Chapitre 9, section 1 - Dispositions relatives à la bande de protection en bordure des cours d'eau Retrait de le mention "Isolée" pour Implantation du bâtiment								No. Règl.	Date
								2014-072	06-2014